Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

L'élève en tête

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

LA CSSMI EST ACTUELLEMENT À LA RECHERCHE D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE REMPLACEMENT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La conseillère ou le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; elle ou il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme; elle ou il collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe.

Elle ou il conseille et soutient les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne; elle ou il conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Elle ou il instrumente les enseignantes et enseignants sur l'évaluation des apprentissages; elle ou il les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes et en évalue les résultats.

Elle ou il analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents; elle ou il conseille sur l'aménagement des locaux.

Elle ou il conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement; elle ou il collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens; elle ou il élabore et anime des ateliers de formation et d'information sur les éléments du programme d'intégration des technologies.

Elle ou il collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En outre, la conseillère ou le conseiller pédagogique en formation générale des adultes et en formation professionnelle contribue à la visibilité de la commission scolaire auprès des partenaires socio-économiques et établit un plan de promotion en conséquence.

Elle ou il rencontre les représentantes et représentants de diverses entreprises afin de développer conjointement des programmes de formation répondant aux besoins de l'entreprise et de son personnel; elle ou il prépare des protocoles d'entente et des offres de services.

Elle ou il participe à l'organisation des programmes d'alternance travail-études, des stages en entreprise et des visites en industrie; elle ou il soutient les enseignantes et enseignants concernés; elle ou il informe et conseille les employeurs.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Du 14 août 2017 au 30 juin 2018 (Ou jusqu'au retour du titulaire si antérieur à cette date. Possibilité de prolongation).

STATUT D'EMPLOI

Poste de remplacement - 100%

Lundi au vendredi 08 :30 à 12 :00 et de 13 :00 à 16 :30

TAUX

41 560 $ à 78 792 $ selon la scolarité et l'expérience du candidat.

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

L'élève en tête

Pour postuler, veuillez faire parvenir votre CV par courriel à l'adresse suivante : drh.dotation@cssmi.qc.ca au plus tard le vendredi 5 juillet 2017 à 16 h.
Veuillez indiquer le numéro de référence suivant dans l'objet de votre courriel lors de la transmission de vos documents : **1617- PR-**.033
Les candidats doivent également ouvrir leur dossier en ligne à l'adresse suivante :
https://www9.cssmi.qc.ca/candidat/candidat.php

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.
Les personnes ayant besoin d'accommodements lors du processus de sélection sont invitées à nous en faire part.
Seules les personnes dont les candidatures auront été retenues seront appelées.